

La Seyne-sur-Mer, le 06/01/2026

Déclaration d'impartialité du président

de Label Qualité Système concernant l'association Agir Pour la Terre

Je soussigné **Joseph BUSCAINO**, président de **LQS**, déclare ce qui suit dans le cadre de mon engagement en faveur de l'impartialité, de l'indépendance et de la conformité aux exigences de la norme ISO/IEC 17065 et aux règles d'accréditation du COFRAC.

- **Rôle au sein de l'association Agir Pour la Terre**
Je suis membre fondateur de l'association **Agir Pour la Terre** (ci-après « APT »), association distincte juridiquement et fonctionnellement de LQS.
- **Renoncement à la présidence de l'association**
Dans le cadre de mon engagement d'impartialité et afin de prévenir tout risque réel ou perçu de conflit d'intérêts, j'ai renoncé à toute fonction de présidence ou de direction exécutive au sein de l'association APT.
- **Absence d'intérêt financier**
Je certifie qu'il n'existe **aucun lien financier**, direct ou indirect, entre LQS et l'association APT, et que je ne tire aucun avantage financier personnel de la relation éventuelle entre les clients de LQS et l'association APT.
- **Engagement de non-intervention dans les décisions de certification**
Je m'engage expressément à **ne pas intervenir**, directement ou indirectement, dans les activités d'audit, de revue ou de **décision de maintien, d'octroi, de suspension ou de retrait de certification** concernant tout client de LQS ayant un lien avec l'association APT.
Les clients concernés sont identifiés et tracés dans le **fichier de suivi clients F02-02**, mis à jour et tenu à disposition pour garantir la maîtrise du risque d'impartialité.
- **Séparation des activités commerciales et de communication**
Les mesures commerciales et de communication mises en œuvre par LQS et par l'association APT ne permettent **aucune confusion possible** entre les deux entités, chacune disposant de son **propre site internet et ne communiquent pas sur les activités de chacune**, leurs supports de communication sont distincts et les activités clairement différenciées.

La présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit et est intégrée au dispositif de maîtrise de l'impartialité de LQS.

Fait pour engagement et application dans le cadre des exigences d'accréditation COFRAC.

Joseph BUSCAINO